



Communiqué de presse

Paris, le 14 février 2023

- Réduire l'impact environnemental des emballages - Les organisations professionnelles viticoles s'allient à Adelphe pour accompagner leurs vignerons

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) se sont engagés aux côtés d'Adelphe pour renforcer l'éco-responsabilité de leurs adhérents. Ce partenariat appelé « Adelphe Pluriel » permet d'accompagner les producteurs collectivement dans leur transition en réduisant l'impact de leurs emballages sur l'environnement.

Concrètement, Adelphe va leur apporter des solutions collectives afin d'accélérer les démarches RSE des producteurs : éco-conception des emballages, communication responsable et mise en place de démarches administratives simplifiées dans le cadre de la loi (REP* emballages ménagers). Autant d'actions qui répondent à la fois aux exigences réglementaires de plus en plus ambitieuses en la matière et aux attentes des consommateurs qui estiment à 75% que c'est avant tout aux producteurs et aux marques d'agir sur la réduction des emballages¹.

Ces deux nouveaux partenariats pour 2023 illustrent la dynamique enclenchée par le secteur viti-vinicole de prendre pleinement part à la transition écologique. Adelphe compte désormais 6 organisations professionnelles viticoles qui bénéficient du dispositif collectif « Adelphe Pluriel » via un accompagnement technique et une expertise dédiée afin de guider leurs adhérents vers une production plus respectueuse de l'environnement et le respect de la loi.



Booster les démarches RSE des viticulteurs par la force du collectif

Collecte, tri, recyclage des emballages, réglementation... Il est souvent difficile pour un vigneron de savoir par où commencer pour rendre ses emballages ménagers plus respectueux de l'environnement. L'idée de ce contrat collectif imaginé pour les fédérations et baptisé "Adelphe Pluriel" est de faire profiter tous les membres d'une organisation professionnelle d'un accompagnement dédié **visant à réduire le poids environnemental et économique des emballages mis sur le marché avec :**

- Des **diagnostics sur site réalisés par des experts sur les chaînes de production** qui permettront une restitution collective des recommandations établies ;
- **Des formations** afin que chaque producteur puisse réfléchir à des emballages toujours plus vertueux et agir à son niveau ;

¹ Etude Shopper Citeo / Adelphe 2022

* Responsabilité Élargie du Producteur (REP), obligation légale inscrite au Code de l'environnement depuis 1992.

- **Des veilles réglementaires, fiches pratiques, et guides pratiques** comme outils d'aide à la décision pour pouvoir agir et anticiper les évolutions réglementaires de plus en plus nombreuses ;
- Enfin, un accompagnement dans la **mise en conformité** des vigneron·s vis-à-vis de la REP* emballages ménagers, à travers une **réelle simplification de leurs démarches administratives** grâce à la mise en place d'une déclaration groupée (et non individuelle)

Les organisations professionnelles du secteur viti-vinicole, en ordre de marche avec Adelphe

Ce partenariat collectif mis en place pour la première fois en 1995 avec le Comité Champagne, continue de séduire les organisations professionnelles soucieuses d'aider leurs opérateurs à respecter leurs obligations liées aux emballages (REP, loi AGECE, ...) avec le minimum de contraintes.

D'autres organisations participent aussi à cette dynamique au service de leurs adhérents : la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Saône-et-Loire et le Syndicat des Bourgognes.

Rejoint en l'espace de quelques mois par le Syndicat des Côtes du Rhône et le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, Adelphe compte bien valoriser la démarche de tout un secteur concerné au plus haut point par le dérèglement climatique à travers l'identification de solutions concrètes pour tendre vers la décarbonation du secteur.

À propos d'Adelphe

Adelphe a une mission : réduire l'empreinte environnementale des emballages des entreprises. Filiale de Citeo, elle accompagne les secteurs des Vins et Spiritueux, mais aussi des Médicaments et les artisans Boulangers-Pâtisseries dans leur mise en conformité liée à la Responsabilité Élargie du Producteur : financer la collecte, le tri et le recyclage de leurs emballages. PME à taille humaine, Adelphe apporte son expertise aux entreprises pour agir concrètement sur l'ensemble du cycle de vie de leurs emballages : réduction, réemploi, recyclage, jusqu'à la communication responsable auprès des consommateurs. Chaque année, plus de 61 millions d'euros sont investis par les entreprises pour développer l'écoconception, installer et financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec les partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 70% des emballages ménagers sont recyclés en France. Le verre fait partie des emballages qui se recyclent le plus avec un taux de recyclage de 85%.

Site internet : www.adelphe.fr



À propos du Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux

Le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) a été créé en 1948 (loi du 18 août). Il réunit les représentants des deux familles de la filière bordelaise : la viticulture (5300 vigneron·s) et le négoce (300 maisons). Son rôle est d'établir un contact permanent entre eux en vue de faciliter le règlement de questions communes. Le CIVB est chargé de 4 missions :

- Technique : faire avancer les connaissances, préserver la qualité des vins de Bordeaux et anticiper les nouvelles exigences en matière d'environnement et de sécurité alimentaire.
- Marketing : développer la notoriété et renforcer l'image des vins de Bordeaux en France et à l'international.
- Économique : assurer la connaissance de la production, du marché et de la commercialisation des vins de Bordeaux dans le monde.
- Intérêts généraux de la filière : Protection des terroirs • Lutte contre la contrefaçon • Développement de l'œnotourisme

Site internet : <https://www.bordeaux.com/fr>



À propos du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône

Le Syndicat général des vigneron·s des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité). Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône. Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Site internet : www.syndicat-cotesdurhone.com



Contacts presse

Adelphe : Caroline Petit-Brisson – 06 21 37 53 45 adelphe@passerelles.com

CIVB : Sara Briot-Lesage – 06 20 84 25 03 sara.briot-lesage@vins-bordeaux.fr

Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône : Cécile Poulain – Responsable de la Communication 04 90 27 24 35 c.poulain@syndicat-cotesdurhone.com

